

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Secrétaire de séance : PRIER Nathalie

PROJET EOLIEN : Choix de l'opérateur dans le cadre du projet éolien de Doizieux

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide que l'opérateur choisi dans le cadre du projet éolien est la société Abowind dont le siège social est à Toulouse 2 rue du Libre Echange.

DESSERTE FORESTIERE DU MASSIF DE LEMOINE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 12 voix pour et une abstention :

- approuve le projet de desserte forestière du massif de Lemoine, sur les communes de La Valla-en-Gier et Doizieux, à savoir : la réalisation d'une route forestière sur 1 290 ml, dont 350 ml sur Doizieux ; la reprise de 500 ml de piste de débardage et la création de 4 dépôts dont 1 sur Doizieux.

Le montant des travaux est subventionnable au titre du dispositif 125A du PDRH et du plan de soutien à la filière Bois du Conseil Départemental de la Loire.

- s'engage à entretenir la route sise sur son territoire communal, une fois les travaux réalisés, pendant une période de 30 ans,

- délègue la maîtrise d'ouvrage à la commune de la Valla-en-Gier pour la réalisation de ces travaux,

- autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Valla-en-Gier.

ECOLE PUBLIQUE : Projet de convention avec l'Inspection Académique

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la suppression de la troisième classe de l'Ecole Publique de Doizieux, à l'unanimité, accepte le projet de convention avec l'Inspection Académique de la Loire.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- informe que SEM propose que l'élaboration du Plan communal de sauvegarde se passe sous le contrôle de l'IRMA. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas retenir l'IRMA.

- fait le compte-rendu du concert du 24/01/16, organisé dans le cadre du Festival Guitare Vallée.